

Terrebonne, le 16 janvier 2023

Déploiement du programme de soins buccodentaires dans les CHSLD

Madame,
Monsieur,

D'ici les prochaines semaines, le programme québécois de soins buccodentaires et de soins d'hygiène quotidiens de la bouche sera déployé progressivement dans l'ensemble de nos CHSLD. Le modèle de soins buccodentaires et de soins d'hygiène quotidiens de la bouche proposé par le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec s'inscrit dans une approche de collaboration et d'interdisciplinarité où chacun des professionnels concernés soit, l'infirmière, l'infirmière auxiliaire, le PAB, l'hygiéniste dentaire, le dentiste, le denturologiste et le médecin contribueront ensemble au maintien de la santé buccodentaire de nos résidents.

Nos infirmières seront les intervenantes de première ligne dans l'évaluation de la santé buccodentaire et nos PAB accompliront un rôle central dans la prestation des soins d'hygiène quotidiens de la bouche de nos résidents. De plus, l'hygiéniste dentaire, le dentiste et le denturologiste soutiendront nos équipes de soins en offrant une gamme de soins buccodentaires préventifs et curatifs, incluant des services de confection ou de réparation des prothèses dentaires amovibles. Ces services seront rendus sur place avec l'utilisation d'équipements portatifs. L'intégration de ces professionnels du domaine buccodentaire dans le continuum de soins dans nos CHSLD va favoriser le partage d'information et le transfert de connaissances au sein de nos équipes, mais aussi la mise en place de soins buccodentaires adaptés à l'état de santé et au milieu de vie de nos résidents. Par ailleurs, notre personnel recevra une formation spécifique quant à leur rôle attendu en lien avec le programme.

Nos établissements fourniront le matériel requis à nos employés pour assurer la prestation des soins buccodentaires aux résidents (brosse à dents, dentifrice, nettoyant à prothèses, etc.). Le programme prévoit également des soins buccodentaires préventifs périodiques qui seront offerts gratuitement à tous les résidents par une hygiéniste dentaire attirée aux CHSLD. Les coûts associés aux soins du dentiste et du denturologiste seront assumés en partie par les résidents en fonction de leur pourcentage en besoins spéciaux. À cet effet, un formulaire de consentement devra être signé par le résident ou son représentant légal pour confirmer que le plan de traitement a été accepté.

En résumé, l'offre de soins de ce programme interdisciplinaire vise à assurer le confort et le bien-être de nos résidents, soit l'absence de douleur ou de maladies buccodentaires non traitées, une bonne hygiène de la bouche et une saine fonction masticatoire.

Sincères salutations,



David Major
Conseiller cadre en soins infirmiers